

Plus de 30 000 emplois dans le cœur de filière viti-vinicole en Nouvelle-Aquitaine en 2021

Insee Flash Nouvelle-Aquitaine • n° 116 • Décembre 2024

En 2021, 17 800 établissements implantés dans la région Nouvelle-Aquitaine relèvent du cœur de la filière viti-vinicole, soit 2 % des établissements de la région. Ils rassemblent 24 900 emplois salariés et 6 500 non-salariés. La viticulture génère huit emplois salariés sur dix, le reste concerne l'industrie de boissons.

La région se compose de quatre bassins viticoles dont deux couvrent 97 % des emplois régionaux du cœur de la filière viti-vinicole : Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac. Près des deux tiers sont implantés dans le premier bassin.

Bordeaux-Aquitaine fournit le plus d'emplois dans la viticulture alors que Charentes-Cognac en rassemblent davantage dans l'industrie de boissons. Dans le cœur de filière, les femmes sont moins présentes et on y trouve davantage d'ouvriers non qualifiés et de salariés plus âgés.

Fin 2021, les 17 800 établissements du cœur de la filière viti-vinicole en Nouvelle-Aquitaine regroupent 31 400 emplois dont 24 900 salariés ► [pour comprendre](#). La part des 6 500 non salariés est plus importante que dans l'ensemble de l'économie régionale (21 % contre 13 %), compte tenu des nombreux exploitants et co-exploitants agricoles indépendants. Le cœur de filière, qui subit depuis 2019 de nombreux aléas successifs ► [encadré](#), représente 2 % des établissements de la région et 1 % de l'emploi salarial.

Huit emplois salariés sur dix dans la viticulture

Le cœur de filière englobe deux segments d'activités, d'une part la viticulture, qui comprend la gestion de la croissance de la vigne jusqu'à la vendange (17 400 établissements), et d'autre part l'industrie de boissons qui regroupe l'ensemble des opérations d'élaboration du vin (fabrication de boissons alcooliques distillées et de vins effervescents, vinification, avec 400 établissements). Avec 19 500 salariés et 6 400 non salariés, la viticulture fournit le plus d'emplois, le reste concerne l'industrie de boissons (18 % des emplois). Le travail de la vigne doit faire face à une saisonnalité très marquée, combinée à des pics d'activité. Il fait ainsi toujours appel à de nombreux travailleurs saisonniers malgré son évolution technologique.

Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac, les deux piliers du cœur de filière

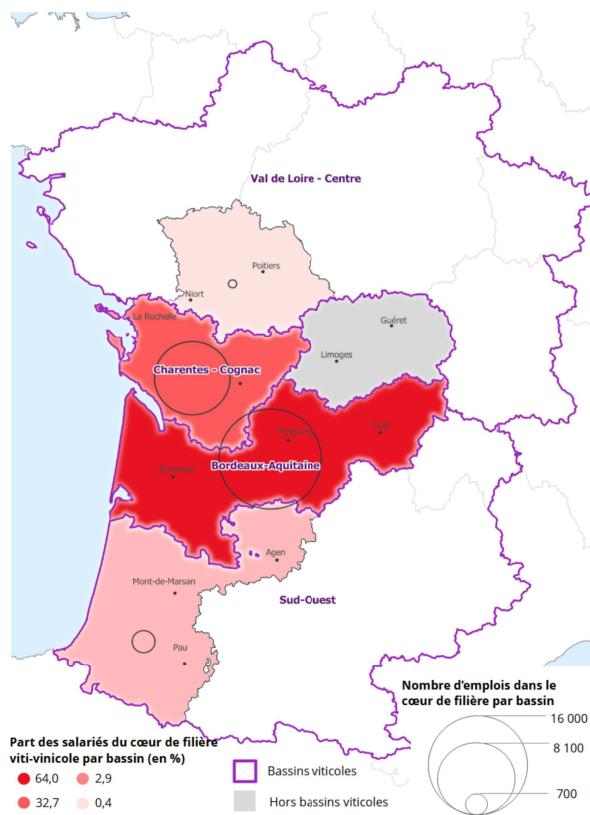
La région Nouvelle-Aquitaine possède le 2^e vignoble national en termes de superficie derrière l'Occitanie, avec des vignes réparties sur quatre bassins viticoles dont deux très étendus : 128 400 hectares sur le bassin Bordeaux-Aquitaine et 98 500 hectares sur celui de Charentes-Cognac ► [figure 1](#).

Bordeaux-Aquitaine regroupe 64 % des salariés du cœur de filière (2 % de l'emploi salarié total du bassin), Charentes-Cognac 33 % (3 % de l'ensemble des emplois salariés du bassin).

Les deux autres bassins, Sud-Ouest et Val de Loire-Centre, sont partiellement implantés dans la région et concentrent le plus gros

de leur production hors de la Nouvelle-Aquitaine. À eux deux, ils ne représentent que 3 % des salariés du cœur de filière et pèsent peu dans l'emploi salarié total de la région.

► 1. Part des salariés du cœur de la filière viti-vinicole et nombre d'emplois salariés par bassin néo-aquitain



Lecture : Le bassin Charentes-Cognac représente 8 138 emplois dans le cœur de filière, soit 32,7 % de l'ensemble de la région.

Source : Insee, Flores 2021.

Cette répartition différente de l'emploi dans les bassins reflète aussi des modes d'organisation différents, en particulier dans les bassins Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac. Le premier s'étend sur tout ou partie de quatre départements (Gironde, Dordogne, Corrèze et Lot-et-Garonne). Les viticulteurs y intègrent davantage les activités de transformation du vin et de commercialisation, souvent dans le même établissement agricole. Avec 71 % des salariés de la viticulture régionale, ce bassin fournit le plus d'emplois dans le cœur de filière. Le second bassin couvre les départements de Charente et Charente-Maritime, et une petite partie de la Dordogne et des Deux-Sèvres. L'activité est plus morcelée, les établissements viticoles fournissant souvent le moût à des établissements des industries de boissons qui s'occupent de la distillation et de la commercialisation. Ce bassin concentre 56 % des salariés des industries de boissons.

Un salariat plus masculin et plus âgé

La structure très agricole du cœur de filière laisse peu de place aux femmes qui représentent seulement 36 % des salariés, soit 10 points de moins par rapport à l'économie régionale ▶ figure 2. Par ailleurs, les salariés sont plus âgés. En effet, 12 % ont au moins 60 ans contre 6 % dans l'économie régionale.

► 2. Caractéristiques des salariés par bassin et pour la région Nouvelle-Aquitaine

Bassins viticoles	Part des hommes	Part des 60 ans ou plus	Salariés de la filière par catégories socioprofessionnelles dont :						(en %)
			Agriculteurs	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	
Bordeaux-Aquitaine	63,5	9,5	1,1	10,8	7,6	9,3	5,0	65,7	14,1
Charentes-Cognac	64,9	16,2	0,6	8,7	11,8	5,7	9,4	63,0	16,7
Sud-Ouest	64,3	13,2	1,7	8,8	13,2	16,8	9,9	49,0	12,6
Val de Loire-Centre	66,7	13,9	0,9	1,9	0,9	4,6	0,0	91,7	9,7
Ensemble cœur de la filière viti-vinicole	64,0	12,0	0,9	10,0	9,2	8,3	6,6	64,4	14,9
Ensemble de l'économie Nouvelle-Aquitaine	53,9	5,5	0,0	12,8	20,7	32,1	20,8	12,8	14,1

Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs.

Sources : Insee, Flores et DSN 2021.

Partenariat : Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine.

► Encadré - La situation du cœur de filière évolue

Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Nouvelle-Aquitaine (Draaf)

Cette étude présente la situation de l'emploi dans le cœur de la filière viti-vinicole régionale telle qu'elle était en 2021. Pour autant, le vignoble bordelais subit depuis 2019 une série de crises : aléas climatiques (gel, grêle), problèmes sanitaires (mildiou), épidémie liée au Covid-19, conflits mondiaux (guerre en Ukraine), taxes de pays importateurs et, au niveau national, une déconsommation structurelle de vin rouge. Dans ce contexte, un plan d'arrachage de la vigne a été mis en place afin d'adapter l'outil de production à la demande. Actuellement, c'est environ 4 400 hectares qui ont été arrachés en Gironde.

Ces différentes crises ont entraîné une baisse de production et d'activité au sein de la filière viticole girondine.

La présence de salariés plus âgés, et donc plus expérimentés, pèse sur le salaire horaire net moyen. Dans le bassin de Charentes-Cognac, le salaire horaire est un peu plus élevé (16,7 euros de l'heure) que pour l'ensemble du cœur de la filière (14,9 euros).

Les non-salariés du cœur de la filière, principalement représentés par les viticulteurs, sont eux aussi plus âgés : 58 % ont plus de 50 ans contre 44 % dans l'économie régionale. Les non salariés de moins de 30 ans ne représentent que 4 % du cœur de la filière.

Prépondérance de l'activité ouvrière

En raison de sa structure principalement viticole et agro-industrielle, l'activité ouvrière tient une place prépondérante dans le cœur de filière où plus de sept salariés sur dix sont ouvriers, contre plus de trois sur dix pour les salariés de l'économie régionale. Ils sont majoritairement non qualifiés, à l'inverse des autres ouvriers de la région. La structure viticole du cœur de filière se répercute aussi sur les conditions d'emploi : les salariés y sont moins souvent en contrat à durée indéterminée que dans le reste de l'économie régionale (76 % des salariés contre 81 %). ●

Virginie Fabre, Magali Julé-Montes (Insee)

► Pour comprendre

La notion de filière viti-vinicole désigne l'ensemble des activités complémentaires qui, d'amont en aval, concourent à la valorisation d'un produit fini, à savoir la production de vins dits « tranquilles » et « pétillants », d'eaux-de-vie et de liqueurs.

Le périmètre du cœur de la filière retenu dans cette étude est différent de celui de l'étude publiée en 2018 et il est plus restrictif : il comprend les activités dédiées à la filière de culture et d'exploitation de la vigne (viticulture) et la transformation du vin (industrie de boissons, vinification ou distillation). Dans ces secteurs, l'ensemble des établissements appartiennent à la filière. Par contre, les entreprises de prestations agricoles et les saisonniers agricoles ne sont pas inclus.

L'emploi salarié analysé ici est le nombre de postes non annexes au 31 décembre 2021. Un poste est considéré comme non annexe si le volume de travail associé est « suffisant ». Les travailleurs saisonniers ne sont pas comptabilisés dans l'étude.

► Pour en savoir plus

- Lampin D., Régnier V. (Insee), Bonotaux J. (Draaf), « [Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac, piliers de la filière viti-vinicole](#) », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 55, avril 2018.
- Emorine M., Lambin R., Wallaert A. (Insee), « [16 000 établissements et 26 820 emplois dans la filière Champagne](#) », Insee Analyses Grand Est, n° 41, mars 2017.
- Levasseur S., Wotan O. (Insee), Caillon J., Perillat M.F., Simon B. (Draaf), « [La culture de la vigne, premier employeur des saisonniers agricoles en Nouvelle-Aquitaine](#) », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 146, mars 2024.
- [Agreste Nouvelle-Aquitaine](#)

